

**Annexe VI**  
**Tableau de correspondance d'épreuves**

Brevet des métiers d'art « arts et techniques du verre » (arrêté du 3 août 1995)  Dernière session 2012	Brevet des métiers d'art « verrier décorateur » (défini par le présent arrêté)  Première session 2013
<b>Domaine A1</b>	<b>Domaine A1</b>
E1 Épreuve professionnelle et technologique  Dominante Décor sur verre.  Dominante Vitrail.  Dominante Taille-gravure.	E1 Épreuve professionnelle et technologique  <b>Décor sur verre</b> : groupe de compétences communes, groupe 1 Façonnage et groupe 2 Décoration  <b>Vitrail</b> : groupe de compétences communes, groupe 3 Vitrail et groupe 4 Peinture sur verre  <b>Taille-gravure</b> : groupe de compétences communes, groupe 5 Taille-gravure et groupe 1 Façonnage <b>ou</b> groupe 2 Décoration.
E2 Mathématiques, physique-chimie	E2 Mathématiques, physique-chimie
E3 Présentation d'un dossier de réalisation	E3 Présentation d'un dossier de réalisation
<b>Domaine A2</b>	<b>Domaine A2</b>
E4 Français-histoire-géographie	E4 Français, histoire-géographie-éducation civique
E5 Langue vivante	E5 Langue vivante
<b>Domaine A3</b>	<b>Domaine A3</b>
E6 Culture artistique	E6 Culture artistique
E7 Arts appliqués	E7 Arts appliqués
<b>Domaine A4</b>	<b>Domaine A4</b>
E8 Éducation physique et sportive	E8 Éducation physique et sportive

**Commentaire :**

À la demande du candidat et pour la durée de validité restante, la note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue aux domaines définis par l'arrêté du 3 août 1995 est reportée aux domaines correspondants définis par le présent arrêté.